



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt- quatre, le 21 novembre, le conseil municipal de la commune de GIEVRES s'est réuni en session ordinaire à 19 heures 00 à la mairie de Gièvres.

PRESENTS : Mme Françoise GILOT-LECLERC, M. Benoit PENET, Mme Marie-Thérèse DRUESNE, M. Serge DUVOUX, Mme Christine THIRY, M. Julien BERGEAT, Mme Claudine BLOIS, Mme Blandine VATIN, M. Luis DIAS, M. Eric MOUSSOUT, Mme Jacqueline LE MASSON, M. Michel CARRE, M. Jean-Paul FURLOTTI, Mme Pascale TOYER et M. Hervé GUENAI.

ABSENTS EXCUSES : Madame Christine JOUET et Messieurs Jean-Claude COUTANT et Frédéric MITRI

ABSENTE NON EXCUSE : Madame Myriam LEROUX

Pouvoir de Madame Christine JOUET à Monsieur Serge DUVOUX et de Frédéric MITRI à Madame Françoise GILOT-LECLERC

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Madame Marie-Thérèse DRUESNE a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 16 octobre 2024

Conformément à l'article 78 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, il convient d'approuver le procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal du 16 octobre 2024 ayant été transmis à chaque conseiller municipal, il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur son contenu.

Adopté à la majorité par 13 voix pour et 4 abstentions

2024-069 – RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE : RPQS 2023

Monsieur Jacques MARIER, Président du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable Gièvres/Pruniers-en-Sologne, présente la stratégie du syndicat et donne lecture des grandes lignes du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable établi par le syndicat pour l'année 2023.

Monsieur Jacques MARIER informe les membres du conseil municipal des différents travaux réalisés et fait état de différents indicateurs relevés dans l'année.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable Gièvres/Pruniers-en-Sologne pour 2023.

POINT SUR LE TRANSFERT DES COMPETENCES « EAU POTABLE » et « ASSAINISSEMENT »

Monsieur Aurélien BERTRAND, Vice-Président chargé des politiques de l'eau potable et de l'assainissement donne quelques explications sur le transfert des compétences qui prendra effet le 1^{er} janvier prochain.

Ce transfert va concerner trois budgets distincts :

- Eau potable
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif

Les compétences « assainissement collectif » et « assainissement non collectif » seront transférées en totalité à la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois au 1^{er} janvier 2025. La transition se fera en douceur.

Au niveau des tarifs, ils ne sont pas arrêtés. Quant au personnel, le temps de la mise en place de la Délégation de Service Public, celui-ci continuera à travailler comme actuellement.

Dans le cadre de la réforme des redevances de l'Agence de l'eau, il conviendra en décembre de fixer des contre-valeurs.

Monsieur Aurélien BERTRAND rappelle que 2025 sera une année de transition.

Monsieur Michel CARRE s'interroge sur les modalités de transfert du lagunage partagé avec la commune de Selles sur Cher.

Monsieur Aurélien BERTRAND informe que les deux communautés de communes (Romorantinais et Monestois/ Val de Cher Controis) auront à gérer le dit transfert.

Madame le Maire fait part de réclamations concernant les mètres cubes facturés.

Monsieur Jacques MARRIER est conscient du problème et confirme que le système de relève des compteurs est vieillissant.

Les nouveaux compteurs seront plus performants.

Monsieur Aurélien BERTRAND précise que les prix des branchements d'assainissement seront identiques sur toutes les communes.

2024-070- DECISION MODIFICATIVE N°5 – BUDGET COMMUNE/ACQUISITION MATERIEL AGRICOLE

Madame le Maire informe le conseil municipal que la cession d'un bien immobilier va permettre l'acquisition d'un matériel agricole.

Afin de pouvoir financer cette opération, il convient de constater la vente en recettes de fonctionnement au compte 775 et d'ouvrir des crédits au compte 2182 pour bénéficier des crédits nécessaires.

Ces opérations engendrent les écritures comptables suivantes :

Section de fonctionnement

Chap/Article	Libellé	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
023	Virement à la section d'inv		75 000 €		
77/775	Produits spécifiques				82 100 €
011/61551	Matériel roulant		7 100 €		
Total			82 100 €		82 100 €

Section d'investissement

Chap/Article	Libellé	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
021	Virement de la section d'inv				75 000 €
21/2182	Matériel roulant		75 000 €		
Total			75 000 €		75 000 €

Adopté à la majorité par 16 voix pour et 1 abstention

2024-071 - DECISION MODIFICATIVE N°4 – BUDGET ASSAINISSEMENT/FOURNITURE D'UN MOTEUR POUR TAMIS

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de prévoir les crédits pour l'acquisition d'un moteur pour le tamis.

C'est pourquoi il est proposé de modifier les comptes suivants :

Section d'investissement

Chap/Article	Libellé	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21/2158	Immobilisations corporelles		5 270,00 €		
23/2315	Immobilisations en cours	5 270,00 €			
Total		5 270,00 €	5 270,00 €		
TOTAL GENERAL			0,00 €		

Adopté à majorité par 16 voix pour et 1 abstention

DECISIONS DU MAIRE/COMMUNICATION SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE MADAME LE MAIRE

N° décision	Objet	Transmis en préfecture
2024/014	Virement de crédits/budget commune/créances douteuses/1 550 €	11/10/2024
2024/015	Virement de crédits/restitution caution locataire maison 51 rue André Bonnet –/ 500 €	29/10/2024

Concernant la décision relative aux créances douteuses, **Monsieur Jean-Paul FURLOTTI** souhaiterait connaître le détail de la créance.

Madame le Maire fait état d'une liste récapitulante des sommes plus ou moins importantes.

INFORMATIONS DIVERSES

Comme évoqué précédemment un tracteur d'occasion va être acheté prochainement pour remplacer le tracteur hors d'usage.

Monsieur Serge DUVOUX informe les membres du conseil municipal que le deuxième tracteur est actuellement en panne et que le montant des réparations est important.

Deux devis ont été réalisés, l'un pour 7 900 e et l'autre pour 4 900 €. Le premier prévoit le remplacement d'un turbo neuf alors que le deuxième un turbo reconditionné.

Conseil municipal clôturé à : 20h00

Le secretaire de séance

M. T. DRUESNE



Le Maire

F. GILOT-LECLERC

